

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION N° 417 chemin du JONQUIER**

Affaire :

N°72

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la société MB TRAVAUX.

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société MB TRAVAUX « 417 chemin du JONQUIER » travaux ENEDIS : tranchée + pose coffret la circulation sera réglementée du 20 février 2023 au 07 mars 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise MB TRAVAUX sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 13 février 2023.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

